## **BETTBORN**

## Tableau des Servitudes d'utilité Publique affectant l'occupation du sol

| CODE | NOM OFFICIEL   | TEXTES LEGISLATIFS   | ACTE L'INSTITUANT   | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|--|--|---|--|
| AC1  | Servitudes de protection des<br>Monuments Historiques -<br>classés - inscrits. | Articles L.611-1 à L.624-2 du code du patrimoine et décrets d'application de la loi du 13 décembre 1913  | Ossuaire attenant à l'Eglise inscrit<br>en totalité le 23.11.1987. Périmètre<br>de Protection Modifié | Unité départementale de l'Architecture<br>et du Patrimoine de la Moselle<br>10, 12, Place St Etienne<br>57000 METZ                     |
| EL2b | Servitudes en zones submersibles.  | Articles 1, 29 et 37 de la loi locale du 02.07.1891 (dispositions particulières aux départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle).   | Rivière de la SARRE Art.1,29 et 37 de la loi locale du 02.07.1891.                                    | Voies Navigables de France<br>Direction Interrégionale<br>4 Quai de Paris<br>67010 STRASBOURG Cedex                                    |
| EL3b | Servitudes de halage et de marchepied  | Art. 18 de la loi locale du 2.7.1891, L 2131-2 du code général de la propriété des personnes publiques (halage 7.80 m, marche pied 3.25m, interdiction de plantation 9.75m), L2132-7 (interdiction d'extraction des matériaux 11.70m)            |   | Voies Navigables de France<br>Direction Interrégionale<br>4 Quai de Paris<br>67010 STRASBOURG Cedex                                    |
| EL7  | Servitudes d'alignement.   | Edit du 16.12.1607 confirmé par Conseil du Roi du 27.2.1765 (abrogé par loi du 22/6/89, repris par code de voirie routière). Décret du 20/10/62 (RN). Décret du 25.10.38 modifié par décret du 6/3/61 (RD). Décret du 14/3/64 (Voies communales) | RD 43, approuvé le 18.03.1855.  | Conseil Départemental de Moselle<br>U.T.T. de SARREBOURG - CHÂTEAU<br>SALINS<br>Zone artisanale<br>4 rue des créateurs<br>57260 DIEUZE |

DDT/MOTP

| CODE | NOM OFFICIEL  | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|---|---|--|--|
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.                           | Ligne aérienne 225 KV<br>BERGHOLTZ -<br>SARREGUEMINES - ST AVOLD.  | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.                           | Ligne aérienne 400 KV N°1 MARLENHEIM - VIGY.   | RTE- Centre Developpement & Ingénierie Nancy/SCET TSA 30007 - 8 rue de Versigny 54608 VILLERS-LES-NANCY Cedex Les demandes d'autorisation d'urbanisme sont à adresser à : RTE - GMR Lorraine 12 rue des Feivres 57073 METZ |
| I4   | Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.   | L.323-3 à L.323-9 du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et L.323-10 du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport et de distribution.                           | Réseau 20 KV.  | ENEDIS-ERDF<br>allée Philippe Lebon, BP 80428<br>57954 MONTIGNY-LES-METZ CEDEX   |
| PM1  | Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM). | Loi n° 95-101 du 02.02.1995 et décret n° 95-<br>1089 du 05.10.1995 qui abrogent l'article<br>R.111.3 du Code de l'urbanisme (PPRNP).<br>Loi du 30.03.1999 (PPRM). Articles L 562-1<br>et suivants du code de l'environnement. | Arrêté interpréfectoral du 23.03.2000 approuvant le Plan de Prévention du Risque (PPR) "inondation" de la vallée de la Sarre. Le dossier PPR comporte un règlement, un rapport de présentation et un document graphique. | Direction Départementale des<br>Territoires,<br>S.R.E.C.C./Urbanisme et Prévention des<br>Risques,<br>5 rue Hinzelin<br>57000 METZ   |

DDT/MOTP 20/11/2025 2/ 3

| CODE | NOM OFFICIEL   | TEXTES LEGISLATIFS  | ACTE L'INSTITUANT  | SERVICE RESPONSABLE  |
|------|--|---|--|--|
| PT3  | Servitudes relatives aux<br>réseaux de communications<br>téléphoniques et<br>télégraphiques.   | Article L 45-1 à L 48 et L 53 du Code des PTT (loi du 26.07.1996 de Réglementation des télécommunications). Article D.408 et D.411 du Code des Postes et Télécommunications. Articles R.20-55 à R.20-62 du code des Postes et des communications électroniques. | Câble régional n° 140/10<br>SARREGUEMINES -<br>SARREBOURG                          | ORANGE<br>UPR Nord-Est/Pôle Réglementation et<br>Foncier<br>7 rue Joliet<br>BP 88007<br>21080 DIJON Cedex 9  |
| T1   | Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les serv. créées au profit du dom. Public Ferrov.                   | Ordonnance 2021 avril 2021 et son décret d'application n°1772-2021 du 22 décembre 2021. Notice explicative : pour le report des servitudes.   | Ligne n°140000 dite de REDING à METZ-VILLE.  | S.N.C.F. DIT Grand Est CS 70004 20 rue Pingat 51096 REIMS CEDEX  |
| Т7   | Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations | Articles R. 244.1 et D. 244.1 à D. 244.4 du<br>Code de l'aviation civile (Plan circulaire<br>horizontal de rayon 24 Km centré sur<br>l'aérodrome).  | Aérodrome de PHALSBOURG-BOURSCHEID de cote limite 460 m NGF, décret du 05/01/1993. | Unité de soutien de l'infrastructure de la<br>Défense de Phalsbourg<br>4 route nationale<br>57370 PHALSBOURG |

DDT/MOTP

particulières.